

SEANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2010

Sous la présidence de M. BRUGGER Jean-Paul, Maire

Membres présents : GOERGER Jean-Luc (2ème Adjoint au Maire) – SCHNELL Daniel (3ème Adjoint au Maire).

MMES et MM les conseillers municipaux : SCHROETTER Martin – MEYER Laurent - SCHNEIDER Pierre – ANDRES Benoît – EUDELIN Marie-Jo – GOERGER Fabienne – SCHOTT Catherine – WEIBEL Maurice.

Membres excusés : SCHULTZ Denis (proc à D.SCHNELL) – SIEGLER Nathalie (proc à B.ANDRES) – BERNES-CABANNE Arlette (proc à F.GOERGER) – SUR-RIEGEL Anny (proc à JP.BRUGGER)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 1er mars 2010.
2. Affaires Culturelles.
3. Charges locatives.
4. Gratification M. Mickaël SENGLER.
5. Urbanisme : D.I.A.
6. Travaux éclairage public 2010.
7. PLU : réalisation de l'étude L.111.
8. Changement locataire chasse.
9. Divers.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GOERGER

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu de la séance du 1er mars 2010.

Le compte-rendu de la séance du 1er mars 2010, dont copie a été adressée à tous les membres du Conseil, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 2.

● Objet : Affaires Culturelles – Demande de subvention de l'APP.

M. SCHNELL fait savoir que la commission culture propose au conseil de prendre en charge 15% du coût de l'achat du nouveau groupe électrogène ainsi que du prix du matériel et du montage de la cheminée, pour un coût total de 4368,12 €, soit **une subvention de 655,22 €.**

M. Maurice WEIBEL, conseiller municipal mais aussi président de l'APP, se retire pendant les délibérations et le vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

● Objet : Demande de subvention du collège Robert SCHUMANN de Benfeld.

M. SCHNELL fait savoir que 15 élèves de la commune participeront à une classe nature à Pierrefontaine pendant 5 jours. La commission Culture propose de verser la participation habituelle en la matière, à savoir 5 € par jour et par enfant, soit 25 € x 15 = **375 €.**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

● Objet : remise des prix des maisons fleuries 2009.

M. SCHNELL fait savoir que la remise des prix des maisons fleuries 2009 aura lieu le 16 avril 2010 à 20h au CPI. La commission culture propose de fixer les prix à l'identique de l'année dernière, à savoir, pour un total de **645 €** :

- 1er prix : 70 € (1 prix)
- 2ème prix : 65 € (1 prix)
- 3ème prix : 55 € (1 prix)
- 4ème prix : 45 € (1 prix)
- 5ème prix : 35 € (1 prix)
- 6ème prix : 30 € (3 prix)
- 7ème prix : 20 € (6 prix)
- 8ème prix : 15 € (5 prix)
- 9ème prix : 10 € (9 prix)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 3

Objet : Fixation des charges locatives 2010.

Logements du presbytère.

M. BRUGGER soumet au Conseil Municipal l'état de la consommation d'eau des logements du Presbytère pour la période du 1er janvier 2009 au 28 février 2010.

A ces charges, se rajoute pour l'année 2009 le montant du contrat de maintenance des chaudières.

En tenant compte de la consommation réelle et des avances déjà payées,

Le Conseil Municipal, fixe l'avance sur charges à compter du 1er avril 2010 comme suit :

Famille LUTZ-THIBAUT	33,00 €
Famille BURCKEL	34,00 €
Mme IHLAU	15,00 €

Logements de l'école élémentaire.

M. BRUGGER soumet au Conseil Municipal l'état de la consommation de gaz et d'eau des logements de l'Ecole Elémentaire pour la période du 1er janvier 2009 au 28 février 2010 auquel se rajoute le montant du contrat de maintenance de la chaudière.

En tenant compte de la consommation réelle et des avances déjà payées,

Le Conseil Municipal fixe l'avance sur charges à compter du 1er avril 2010 comme suit :

Famille EIBEL Anne	66,00 €
Famille SCHWEITZER Marie-Hélène	250,00 €

Logement de l'école maternelle.

M. BRUGGER soumet au Conseil Municipal l'état de la consommation de gaz et d'eau du logement de l'Ecole Maternelle occupé par Mme PARWAIZ pour la période du 1er janvier 2009 au 28 février 2010 auquel se rajoute le montant du contrat de maintenance de la chaudière.

En tenant compte de la consommation réelle et des avances déjà payées,

Le Conseil Municipal fixe l'avance sur charges à compter du 1er avril 2010 à 116,00 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Gratification de Monsieur Mickael SENGLER.

M. BRUGGER fait savoir que M. Mickael SENGLER, étudiant à l'Université de Haute Alsace, viendra faire un stage dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, du 29 mars au 4 juin, soit une période de 10 semaines.

Il rappelle que, selon le décret 2009-885 du 21 juillet 2009, « tout stage de plus de deux mois sera rémunéré par une gratification égale à 12,5% du plafond de la sécurité sociale ».

L'arrêté du 18 novembre 2009 portant fixation du plafond 2010 fixe à 22 € de l'heure ce plafond. La gratification de M. SENGLER sera donc de :

$$22€ \times 12,5\% = 2,75 € \text{ de l'heure}$$

$$2,75 € \times 35h \times 10 \text{ semaines} = \underline{\underline{962,50 €}}$$

Adopté à l'unanimité des membres présents

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Urbanisme.

M. Jean-Paul BRUGGER, fait part des derniers dossiers d'urbanisme :

● **Déclaration d'intention d'aliéner :**

- Mme Danielle HERR vend au 9 rue du Général Leclerc, une maison sur terrain de 1,8 are au prix de 155.000 € dont 8.000 € de mobilier, + frais, à M. GUMBINGER Steve d'Illkirch. La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **voirie :** M. BRUGGER fait savoir qu'en prévision de la pose d'un nouveau revêtement routes de Sélestat et de Strasbourg, la commune doit préalablement procéder à la reprise des bordures et caniveaux affaîssés et à la dépose de 2 passages piétons en pavés. Il présente deux devis, celui de l'entreprise SPIESS pour **5.663 € TTC**, et celui de l'entreprise LEFEBVRE pour 8.772,66 € TTC. Il propose d'adopter le devis le moins disant pour 5.663€.

Il précise qu'après la pose du tapis, le rétablissement du marquage au sol sera également à la charge de la commune, bien que celle-ci ait délégué sa compétence voirie à la COCOBEN.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Chantier de rénovation de l'église Saint Martin et de la Chapelle St Pierre et St Paul :**

M. BRUGGER informe le conseil de la proposition du maître d'oeuvre de profiter des travaux pour enfouir le câble électrique entre la chapelle et la sacristie. Il présente un devis d'Electro System pour **686,50 €**, qu'il va tenter de faire baisser en remplaçant le passage du câble en saignées par un passage à l'intérieur du bâtiment.

Adopté à l'unanimité des membres présents moins une voix

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : travaux d'éclairage public 2010.

Jean-Paul BRUGGER présente à l'assemblée, le projet de rénovation de l'éclairage public de la route de Sélestat, ainsi que son plan de financement basé sur les estimations d'ECOTRAL, assistant à maîtrise d'ouvrage sur le chantier.

Il précise que les travaux se feront uniquement dans le cas où la commune bénéficiera de la Dotation Globale d'Equipement, sauf pour ce qui concerne l'éclairage de l'îlot de l'entrée Sud qui sera nécessairement réalisé pour des questions de sécurité. Il présente le plan de financement prévisionnel avant attribution du marché :

Dépenses

Travaux	69.000 €
A.M.O	5 500 €
	<hr/>
	74 500 € ht

Recettes

Apport Commune	48 425 €
DGE (25 %)	18 625 €
Électricité de Strasbourg (10%)	7 450 €
	<hr/>
	74 500 € ht

CONSIDERANT la nécessité de ces travaux,
Après avoir entendu l'exposé du projet,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le projet de travaux tel que présenté,

VALIDE le plan de financement prévisionnel en dépenses et en recettes à **74 500,00 € ht**

AUTORISE le Maire à solliciter la participation de l'Etat au titre de la DGE pour un montant de **18 625 €, soit 35 %** du montant du coût des travaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Plan Local d'Urbanisme. Réalisation de l'étude L.111-1-4.

M. BRUGGER expose que dans le cadre de l'enquête publique relative au PLU, la Préfecture a signalé que les 8ha que la commune destine à la zone d'activité intercommunale sont soumis, de par leur proximité avec la RD1083, à la nécessaire réalisation d'une étude environnementale dite L.111-1-4. Le cabinet TOPOS a donc proposé un devis basé sur 40 heures de réalisation de l'étude (1,5 mois) pour un coût de **2.302,30 € TTC.**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : Changement de locataire de chasse.

Constitution de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

M. Bruno CRELEROT, actuel locataire du lot unique de chasse de SAND, a fait part des difficultés qu'il rencontre dans le maintien de cette location. Il propose de céder son bail à la Société Civile de Chasse du Ried noir de la Zembs. La commission communale consultative est appelée à débattre de cette cession et doit donc être constituée. Outre le Maire, 2 conseillers municipaux doivent être nommés. M. Jean-Luc GOERGER et M. Laurent MEYER se portent candidats.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Point de l'ordre du jour N° 9.

Objet : divers.

1. Le **prochain conseil** aura lieu le lundi 12 avril. Il portera sur le cote du budget.
2. **Grève du SMICTOM** ce jour. Un rattrapage sera bien organisé dans la semaine.
3. M. SCHNELL, fait part des difficultés qu'il rencontre lors de l'élaboration du Sandimètre pour obtenir des articles de la part des **associations**. Il regrette également leur manque d'implications dans la vie communale et souhaite que cette situation soit examinée avec plus d'intérêt au moment du versement des subventions de fonctionnement aux associations.

La séance est levée à 21H30.